

**Objet : DOCUMENT DE COHÉRENCE DU PROGRAMME DOUBLE DEC ARTS, LETTRES ET COMMUNICATION ET MUSIQUE (500.11)** Résolution : \_\_\_\_\_

Réunion du : Conseil d'administration :  Comité exécutif :  Commission des études :

Pour : Information

Pour : Décision

**Document(s) annexé(s) :**

- DOCUMENT DE COHÉRENCE DU PROGRAMME DOUBLE DEC ARTS, LETTRES ET COMMUNICATION ET MUSIQUE (500.11) – PROFILS LITTÉRATURE (500.1A); JEU ET CRÉATION LITTÉRAIRE (500.1B)

**Exposé du dossier :**

À la suite d'une révision ministérielle, le collège doit offrir, à partir de l'automne 2015, le nouveau programme révisé *Arts, lettres et communication*. Ce nouveau programme a été approuvé par le conseil d'administration (C.A.) le 25 novembre 2014 (proposition 499.08).

Comme les cours du programme *Arts, lettres et communication* ont été modifiés, les grilles des cours des doubles DEC relatifs à ce programme doivent également être modifiées afin d'intégrer les nouveaux cours offerts.

Ainsi, les coordonnatrices des deux profils du programme *Arts, lettres et communication* offerts dans le cadre du double DEC 500.11, soit « Littérature » (500.1A) ainsi que « Jeu et création théâtrale » (500.1B) ont fourni, après consultation des enseignantes et des enseignants de leur profil respectif, une répartition des cours de ces profils sur les six sessions du double DEC. Par ailleurs, les coordonnateurs des départements de la formation générale (français, philosophie, éducation physique et anglais) ont été informés des nouvelles grilles et ont été invités à émettre un avis. Pour ce qui est de la portion du double DEC en musique, elle est demeurée inchangée. La coordonnatrice de ce département ainsi que les enseignants acceptent donc d'emblée ce statu quo.

Le comité de programme *Arts, lettres et communication* a approuvé le document de cohérence du double DEC modifié lors de la rencontre du jeudi 18 décembre 2014.

Philippe Nasr  
Directeur des études

29 janvier 2015  
Date

**Projet de résolution :**

**ATTENDU** l'approbation par le C.A. du nouveau programme *Arts, lettres et communication*;

**ATTENDU** la consultation des membres des profils du programme *Arts, lettres et communication* concernés par le double DEC 500.11;

**ATTENDU** la consultation de tous les groupes d'enseignants associés au programme;

**ATTENDU** l'étude détaillée du document de cohérence ci-joint par la régie pédagogique;

***Il est proposé :***

**Que la commission des études donne un avis favorable au conseil d'administration quant à l'implantation de la nouvelle version de la cohérence du programme double DEC *Arts, lettres et communication* et *Musique (500.11)*, telle que décrite dans le document présenté.**

*Proposé par :* \_\_\_\_\_

*Et*

*Appuyé par :* \_\_\_\_\_